

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2015**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 janvier 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Maud GALLICE,

Madame Karine POIROT,  
Madame Christelle CHALENDARD,  
Monsieur Denis JACQUELIN,  
Madame Claire YAKOUB,  
Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Monsieur Gérard BLANC,  
Madame Brigitte BEL.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Maxime SIEYES à Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Stéphanie ORR à Monsieur Marc CHAUVIN,  
Monsieur Philippe MANTELLO à Madame Christelle CHALENDARD,  
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Maud GALLICE,  
Monsieur Julien MONNET à Monsieur Gérard DUBONNET,  
Madame Sophie MUZEAU à Madame Chantal GIORDA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 20 janvier 2015.  
Affichage de la convocation le mardi 20 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gérard BLANC comme secrétaire de séance :

- **DIT**, à l'unanimité, que Madame Brigitte BEL, domiciliée 205 rue Joseph Fontanet à La Ravoire, est installée dans les fonctions de conseillère municipale au sein du Conseil municipal de La Ravoire, en remplacement de Madame Lise ALLEYRON-BIRON, démissionnaire.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au collège Edmond Rostand une aide de 390 € pour l'organisation d'un voyage scolaire à Rome en mars 2015.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de chacune des conventions à intervenir entre la commune et Monsieur Bernard MITHIEUX pour l'animation de séances d'analyse de la pratique auprès des structures « petite enfance » de la commune.
- **PROCEDE** à l'unanimité, en remplacement de Madame Lise ALLEYRON-BIRON, à l'installation :
  - de Madame Brigitte BEL dans les instances suivantes :
    - \* Commission Solidarités, affaires sociales, seniors et petite enfance,
    - \* Commission Affaires culturelles, communication et patrimoine,
    - \* CCAS,
    - \* Commission Accessibilité aux personnes handicapées.
  - auprès du Sivu Enfance Jeunesse Arts Vivants :
    - \* de Madame Viviane COQUILLAUX, en qualité de membre titulaire,
    - \* de Madame Brigitte BEL, en qualité de membre suppléant.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'un agent de médiation et de prévention entre la commune et le SIVU Enfance Jeunesse et Arts Vivants du canton de La Ravoire, pour l'année 2015.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la désaffectation, le déclassement et l'aliénation d'une partie de l'assiette du Chemin rural dit « du Clapet » et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette décision.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention d'occupation domaniale à intervenir avec GRDF ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le paiement à CHAMBERY METROPOLE de la somme de 1901.16 € HT, correspondant à la part communale sur les travaux d'aménagement de la Rue de Joigny.
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2015.
- **EMET**, à l'unanimité, un vœu demandant le retrait de la nouvelle carte de sectorisation des lycées de l'agglomération chambérienne.

Le Maire  
  
Patrick MIGNOLA.